



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Clermont-Ferrand
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Allier

L'inspecteur d'académie
directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré du département de l'Allier
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Pour information

Moulins, le 15 novembre 2018

Division des
Personnels

Affaire suivie par
Christelle DELCUZE
04 70 48 02 07

Renée GONINET
04 70 48 02 06

Mél.
ce.dp-ia03@ac-clermont.fr

Château de Bellevue
Rue Aristide Briand
CS 80097
03403 Yzeure
Cedex

Objet : Changement de département des enseignants du 1^{er} degré par voie de mutations et permutations interdépartementales. Effet rentrée 2019.

Réf : Note de service n° 2018 – 133 du 7 novembre 2018 parue au BO spécial n° 5 du 8 novembre 2018.

Vous voudrez bien prendre connaissance de la note de service citée en référence.

Seuls les enseignants titulaires qui désirent changer de département doivent obligatoirement participer au mouvement national en saisissant leur candidature par internet, via le portail ARENA à l'adresse suivante <https://portail.ac-clermont.fr>

Il est rappelé aux participants de bien retenir les dates suivantes :

* **Jeudi 15 novembre 2018 à 12h00 :** Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM.

* **Du Jeudi 15 novembre 2018 à 12h00 au mardi 4 décembre 2018 à 18h00 :** enregistrement, consultation, modification ou annulation de votre demande.

* **Mardi 4 décembre 2018 à 18h00 :** Clôture des inscriptions dans l'application SIAM.

* **Mercredi 5 décembre 2018 :** confirmation de votre demande de changement de département dans votre boîte électronique I-Prof.

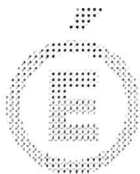
Après avoir imprimé votre confirmation, vous voudrez bien :

- la vérifier,
- la compléter,
- la dater,
- la signer.

Vous retournerez directement ce document accompagné des pièces justificatives pour **le lundi 17 décembre 2018, terme de rigueur**, à l'adresse suivante :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier
Division des Personnels
Mouvement interdépartemental
Château de Bellevue
Rue Aristide Briand
CS80097
03403 YZEURE CEDEX.

Il ne sera pas tenu compte des pièces justificatives fournies lors des précédentes demandes ; un nouveau dossier complet doit donc être constitué.



Tout dossier incomplet ou expédié après le 17 décembre 2018, **cachet de la poste faisant foi**, ne sera pas étudié et votre participation au mouvement interdépartemental sera annulée.

* **Du lundi 4 février 2019 à 14h au mercredi 6 février 2019 à 18h** : possibilité de consulter votre barème validé sur l'application SIAM.

2 / 2

* **Jeudi 7 février 2019** : transfert des fichiers départementaux au service informatique de l'administration centrale.

* **Lundi 4 mars 2019** : Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation.

Olivier VANDARD

